

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 50341

Numéro SIREN : 383 296 449

Nom ou dénomination : A.PICARDIE DEPANNAGE

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 165

A.PICARDIE DEPANNAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 622.45,00 euros

Siège social : 8 Rue Du Clos Barrois ZI De Nogent Sur Oise
60180 Nogent -Sur-Oise

383 296 449 R.C.S Compeigne

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
2 OCTOBRE 2023**

Le deux octobre 2023 à quinze heures, les associés se sont réunis
en assemblée générale extraordinaire, au siège social, situé 8 Rue Du Clos Barrois, ZI de
Nogent, 60180 Nogent -Sur-Oise.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance, Monsieur Xavier Marc COMPAIN, effectuée
par lettre simple adressée le 28 août 2023.

Sont présents :

➤ Monsieur Michel GATT,

Né le 20 octobre 1973 à Gonesse,

Demeurant 15 Rue de Saint Christophe, 60700 Fleurines

De nationalité Française,

Marié avec Madame Linda PACCARD depuis le 18 novembre 2017 sous le régime de
communauté légale, régime non modifié à ce jour.

➤ Monsieur Laurent GROSS,

Né le 08 juin 1962 à La Ferté Sous Jouarre,

Demeurant au Chemin des Vergers, Goussainville (95)

De nationalité française

Mariée avec Mme GATT Françoise sous le régime de communauté légale, régime non
modifié à ce jour.

➤ Madame Priscilla GATT

Née le 21 juillet 1985 à Gonesse,

Demeurant au 18 Rue du Bassin, Goussainville (95)

De nationalité française

A.A. 52 AD FOFOFO CL GP GE GE
X

➤ Monsieur Christophe LEMAIRE

Né le 11 février 1970 à Meaux

Demeurant au Chemin des Vergers, Goussainville (95)

De nationalité française

Pacsé avec Mme GATT Christiane

➤ Succession de Monsieur DIEMUNSCH Régis composée de :

1/ Madame Catherine GATT

Née le 08 février 1963 à La Ferté sous Jouarre,

Demeurant au 17 Chemin Vicinal, 95190 Goussainville

De nationalité française

Veuve de Monsieur DIEMUNSCH Régis

Représentée par Monsieur DIEMUNSCH Franck Régis

Né le 11 mars 1984 à Gonesse

Demeurant au 17 Chemin Vicinal, 95190 Goussainville

De nationalité Française

2/ Monsieur Christophe Alain Sylvain DIEMUNSCH

Né le 24 septembre 1988 à Gonesse

Demeurant au 220 impasse des jardins, Saint-Cergues 74140

De nationalité française

Marié à Angélique PAGE sous le régime de communauté de bien

Représentée par Monsieur DIEMUNSCH Franck Régis

Né le 11 mars 1984 à Gonesse

Demeurant au 17 Chemin Vicinal, 95190 Goussainville

De nationalité Française

3/ Madame DIEMUNSCH Aurana Christiane

Née le 21 décembre 1990 à Gonesse

Demeurant au 17 chemin Vicinal, 95190 Goussainville

De nationalité française

Célibataire

4/ Monsieur DIEMUNSCH Franck Régis,

AD FO FO FO

A, A. SZ

CL

XTC GP

GE GE

Né le 11 mars 1984 à Gonesse

Demeurant au 17 Chemin Vicinal, 95190 Goussainville

De nationalité française

Célibataire

Total des parts des associés présents : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Xavier Marc COMPAIN préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation et des récépissés postaux ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation à donner au Gérant en vue de la cession des parts sociales,
- décharge de convocation,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première Résolution - Cession de parts sociales

- L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise les associés à céder les parts sociales, appartenant à leur société précitée, à Monsieur Monsieur Antiranik ALTIPARMAK, né le 03 MARS 1957 à Sivas (Turquie), demeurant 6 Avenue Des Coquelicots, 95500-Gonesse, de nationalité Turque, marié avec Mme Mayram DEMIR en Turquie sous le régime communauté légale et à Madame Léa SONAR, née le 28 septembre 1976, demeurant au 33 Rue Henri Fabre, 95190 Goussainville, de nationalité française, célibataire, représentée par Monsieur SONAR Zafer, né le 02 novembre 1982 en Turquie, de nationalité Turque, Demeurant au 5 square de la chapelle, 95740 Survilliers.

A cet effet, elle donne tous pouvoirs à **Monsieur Xavier Marc COMPAIN**, Gérant, pour réaliser et formaliser cette cession, par l'intermédiaire d'un acte sous seing privé conforme aux usages en la matière, signer tous actes, encaisser les fonds au profit de sa société, propriétaire

A.A. GL AO FO FO FO X.C GP GE GE
SZ

du fonds de commerce, et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution : Rémunération du Gérant Xavier Marc COMPAIN

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire les indemnités de Gérant relatives à Monsieur Xavier Marc COMPAIN au montant de SMIG équivalent 20.966,40 euros brut annuel.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution - Décharge de convocation

L'assemblée générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception, et prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrièmement- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

La Gérance

Xavier Marc COMPAIN

Les associés présents et représentés :

Mr. Michel GATT,

A.A. CL 52 AD FOFOFO GC GE GE

Mr. Laurent GROSS,

Mr. Christophe LEMAIRE,

Mme Priscilla GATT,

La succession de Mr Régis DIEMUNSCH,

Madame Catherine GATT représentée par Monsieur DIEMUNSCH Franck Régis

Monsieur Christophe Alain Sylvain DIEMUNSCH représenté par Monsieur DIEMUNSCH Franck Régis

Monsieur SONAR Zolger

Alpharmal Antivanik

Madame DIEMUNSCH Aurana Christiane

Monsieur DIEMUNSCH Franck Régis

AA

SZ

CL

AO FO FO FO

GE GE
GP